

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2024 A 20H30

Nombre d'élus au Conseil Municipal : 29

Date de la convocation : 29 mars 2024

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MASCHERONI, DUPREZ-PANNETRAT, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, LI LUN YUK, CABARET, DELECROIX, PELAPRAT, OGBI, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI

Loïc VAUCHEL représenté par Laurianne DANGUILHEN

Julien QUENTEL représenté par Didier LECLERCQ

Thierry LAMY représenté par Elisabeth DE CASTRO

Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX

Lucie HERRERO représentée par Vanessa BOURDAIS

Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE

Secrétaire de séance :

William MOSSE

Séance ouverte à 20h30.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024 a été approuvé à **28 voix POUR**.

M. Farid LAZAAR arrivé à 20h46, a pris part au vote à partir de la délibération n°01-04-04-24.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur William MOSSE est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

N° : 01-04-04-24

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS)**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif 2024, ci-annexé, dont les prévisions en dépenses et recettes s'équilibrent selon les comptabilisations suivantes :

- Section de fonctionnement : **12 767 812.87 €**
- Section d'investissement : **5 088 504.99 €**

N° : 02-04-04-24

Objet : TAUX D'IMPOSITION 2024

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS)**,

Le Conseil Municipal,

FIXE les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe Foncier bâti : 39.64 %
- Taxe Foncier non bâti : 48.79 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 19.80 %

N° : 03-04-04-24

Objet : RAPPORT UTILISATION FSRIF 2022

PREND ACTE de la présentation du rapport d'utilisation du F.S.R.I.F. au titre de l'année 2022 détaillée dans le tableau ci-dessous :

(I) Domaine d'intervention (santé, sociale, sportif, culturel, éducatif, logement...)	(II) Localisation (quartier classés DSQ, DSU, autres)	(III) Nature de l'opération Equipement : construction, travaux, acquisitions de matériel...	(IV) Nature de l'opération fonctionnement : subvention à une association, animation, fonctionnement service...	(V) Montant global	(VI) Dont F.S.R.I. F	(VII) Autres concours financiers		(VIII) (VI)/(V) EN %
Secteur éducatif	Ecoles communales	Solde marché de travaux de construction école Simone Veil Acquisition matériel informatique et mobilier	Accompagnement scolaire	2 009 83 5.62 € en FONC + 1 063 19 1.07 € en INV		356 631.86 € 1 653 203.76 €	Participation des familles Part communale	7.6
Actions éducatives et périscolaires	Centres de loisirs, centres de vacances	Renouvellem ent mobilier ALSH	Fonctionnement des centres de loisirs, des activités périscolaires, activités pédagogiques le mercredi matin, études surveillées	787 951. 55 € en FONC + 11 923.5 8 € en INV		270 792.50 € 154 268.90 € 362 890.15 €	participation des usagers, Participation CAF part communale	7.6
Associations	Commune		Subventions	89 369 €		89 369 €	Part communale	7.6
Centre communal d'action sociale	Commune		Fonctionnement, accompagnement et versement des aides	205 000 €		205 000 €	Part communale	7.6
Sportif	Complexe Maubuisson, complexe Marboulus	création d'un city stade	Animations sportives, fonctionnement des structures sportives	302 335 € en FONC + 152 568. 46 € en INV		302 335 €	part communale	7.6
Culturel	Espace Marc Steckar, Salle Paul Bonneville	Cube histoires courtes	Programmation culturelle, activités loisirs, musicales, culturelles, fonctionnement médiathèque , projet démos, dispositif 100 % EAC	673 570. 67 €		103 772.60 € 569 798.07 €	Subventions, participation des usagers, part communale	7.6

Sécurité	Poste police municipale/c entre secours	Participation financement police municipale intercommunale mutualisée soirée et nuit, participation fonctionnement SDIS	406 104.32 € en FONC		406 104.32 €	Part communale	7.6
Environnement cadre de vie	Commune	Réfection rue de la pointe/chemin latéral des beaux lions	Entretien des espaces verts, voies	1 570 905.57 € en FONC + 621 244.92 € en INV	1 570 905.57€	Part communale	7.6

N° : 04-04-04-24

Objet : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS POUR 2024

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte une subvention de 257 375.23 € pour le fonctionnement du CCAS en 2024

DIT que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2024, article 657363.

N° : 05-04-04-24

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR** et **5 ABSTENTIONS (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMDANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS)**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le tableau des effectifs ci-dessous :

CAT.	FILIERES / GRADES	BUDGETAIRE	EFFECTIVEMENT POURVU AU 01/01/2024				NON POURVU AU 01/01/2024
			TITULAIRE		CONTRACTUEL		
			TC	TNC	TC	TNC	
Emploi fonctionnel							
A	Directeur Général des Services	1					1
	Total Emploi fonctionnel	1	0	0	0	0	1
Administrative							
A	Attaché principal	2	2				0
	Attaché	5	1		3		1
B	Rédacteur Principal de 1ère classe	1					1
	Rédacteur	5			4		1
C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	7	4				3
	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	6	6				1
	Adjoint Administratif Territorial	12	5		5		2
	Total Filière Administrative	38	17	0	12	0	9
Technique							
B	Technicien Principal de 1ère classe	2					2
	Technicien Principal de 2ème classe	1	1				0
	Technicien	1					1
C	Agent de Maîtrise Principal	3	3				0
	Agent de Maîtrise	4	3				1
	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	16	9				7
	Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	2	1				1
	Adjoint Technique Territorial	43	11		29		3
	Total Filière Technique	72	28	0	29	0	15
Médoco - Sociale							
A	Médecin	1					1
	Cadre supérieur de santé	1	1				0
	Cadre de Santé de 1ère classe	1					1
	Psychologue de classe normale	1			1		0
	Infirmière en soins généraux	1					1
	Educateur de Jeunes Enfants classe exceptionnelle	1	1				0
	Educateur de Jeunes Enfants	1	1				0
	Puéricultrice hors classe	1	1				0
B	Auxiliaire de Puériculture classe normale	4	1		3		0
C	Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles	10	2		6		2
	Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des écoles maternelles	3	1				2
	Total Filière Médico - Sociale	25	8	0	9	1	7

Objet : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DE DGS

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR** et **5 CONTRE** (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS),

Le Conseil Municipal **DECIDE**,

D'AUTORISER le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent de DGS sur le grade d'attaché, relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de pilotage des orientations stratégiques de la collectivité :

- Conduite de projets territoriaux
- Conseil et assistance auprès des élus
- Direction de l'ensemble des services
- Gestion et optimisation des ressources de la ville
- Politique managériale
- Veille réglementaire et prospective
- Représentation de la collectivité

à temps complet pour une durée déterminée de 1 an et dans la limite totale de deux ans si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

AUTORISE M. Le Maire à signer les contrats et tous les documents afférents.

FIXE le niveau de rémunération comme indiqué ci-dessus.

DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Objet : SUBVENTIONS 2024 RELATIVES AUX PROJETS PEDAGOGIQUES POUR LES ECOLES

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

VOTE les subventions pour les projets pédagogiques comme suit :

	EFFECTIFS 2023 / 2024	MONTANT SUBVENTION PROJETS PEDAGOGIQUES	MONTANT SUBVENTION LIVRES BIBLIOTHEQUE	MONTANT TOTAL
Coopérative scolaire école primaire Lamartine	338	12 844 €	660 €	13 504 €
Coopérative scolaire école élémentaire Saint Exupéry	248	9 424 €	330 €	9 754 €
Coopérative scolaire école maternelle Saint Exupéry	133	5 054 €	330 €	5 384 €
Coopérative scolaire école primaire Simone VEIL	338	12 844 €	660 €	13 504 €
TOTAL				42 146 €

Objet : SUBVENTION ASSOCIATION PARENTS INDEPENDANTS BESSANCOURT

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le versement d'une subvention de 400 euros à l'Association Parents Indépendants Bessancourt

Objet : TARIFICATION SEJOURS ETE 2024

Après en avoir délibéré à 29 voix POUR,
Le Conseil Municipal,

ADOpte les tarifs et quotients familiaux ci-dessous pour les séjours été 2024

- **Séjour « Petite vague »** pour les 6 – 11 ans du 08 au 14 juillet 2024

Quotient	Tarif
420 € et moins	260 €
421 € à 590 €	275 €
591 à 770 €	290 €
771 à 910 €	305 €
911 à 1 100 €	320 €
1 101 à 1 285 €	335 €
1 286 à 1 470 €	350 €
1 471 € et plus	370 €
Hors commune	656 €

- **Mini-séjour « Jablines »** pour les 3-11 ans du 19 au 23 août 2024

Quotient	Tarif
420 € et moins	100 €
421 € à 590 €	105 €
591 à 770 €	110 €
771 à 910 €	115 €
911 à 1 100 €	120 €
1 101 à 1 285 €	125 €
1 286 à 1 470 €	130 €
1 471 € et plus	135 €
Hors commune	256 €

Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ETUDE SEQENS POUR UNE ETUDE URBAINE QUARTIER DES BROSSES ET MALAIS

Après en avoir délibéré à 29 voix POUR,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la présente convention d'études

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

Question orale n°1

Rapporteur : Madame Catherine BOURRIER

Monsieur le maire, mesdames, messieurs les élus,

Dans le parc du château, il y a une structure métallique qui semble accueillir des poules.

Nous souhaiterions savoir quel en a été le prix, auprès de qui elle a été commandée et quel était le but de cette dépense (pédagogique, esthétique ..)?

Depuis l'origine, peu de poules semblent avoir été dans cet « enclos » qui n'a pas d'abri contre la pluie (excepté le nichoir ?) et est somme toute très exiguë.

Réponse à la question orale n°1

Rapporteur : Monsieur Azedine MESSAOUDI

Cette structure est un cocott'arium. Comme vous l'avez compris, il sert accueillir des poules. Ce cocott'arium a été pensé dans le cadre d'un projet de budget participatif, écologique et solidaire de la Région Ile-de-France. Ce dispositif de financement permet d'obtenir des subventions pour certains projets qui contribuent notamment au retour de la nature en ville et la sensibilisation aux biodéchets. Le coût du cocott'arium était de 11 300 € Hors Taxes soit 13 560€ TTC. La ville a perçu une subvention de 9040€.

Ce projet s'inscrivait d'une logique de retour de la nature en ville, avec des fins pédagogiques. En prime, nous avons fait le choix d'un cocott'arium esthétique.

Vous n'êtes peut-être pas sans savoir qu'en cas de niveau élevé de risque de grippe aviaire, la sécurité sanitaire suppose de prendre des mesures préventives en limitant la présence de poules dans le cocott'arium.

Nous avons été informés récemment par la Préfecture de l'abaissement du risque sanitaire lié à la grippe aviaire. Nous aurons donc la joie de retrouver les poules du parc du château dans leur cocott'arium, spécialement conçu pour elles par des professionnels.

Il est aussi à noter que le cocotarium est un refuge, les poules pouvant vaquer dans l'enclos qui est très grand.

Question orale n°2

Rapporteur : Madame Christine SAVVA

Monsieur le maire, mesdames, messieurs les élus,
De nombreux arbres présents dans le parc du château ont été coupés suite aux conditions météorologiques des semaines précédentes.
Est-il prévu d'en replanter et à quelle échéance ?

Réponse à la question orale n°2

Rapporteur : Monsieur Azedine MESSAOUDI

L'entretien du parc du Château et de ses arbres est un sujet important. Il est effectivement prévu de remplacer certains sujets qui ont été fragilisés par les conditions météorologique des dernières semaines.
Les actions de plantation s'étaleront d'ici à 2025.

Question orale n°3

Rapporteur : Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR

M Le Maire, Mesdames et Messieurs les Elu.e.s
Pouvez vous nous fournir pour la rentrée scolaire prochaine 2024 / 2025, les effectifs prévisionnels pour les différents groupes scolaires, ainsi que le nombre de classes prévues ?
Au vu du tableau des effectifs dans nos écoles pour l'année scolaire 2023 / 2024 :

- * groupe scolaire Lamartine : 338 élèves
- * groupe scolaire Saint Exupéry : 248 + 133 = 381 élèves
- * groupe scolaire Simone Veil : 338 élèves

Et de la croissance démographique à Bessancourt, l'école Simone Veil déjà surchargée au regard de son occupation, la surface de sa cour de récréation est extrêmement réduite comparée aux autres écoles de Bessancourt.
Qu'est il prévu pour l'école Simone Veil ?

Réponse à la question orale n°3

Rapporteur : Madame Fathia GHANI REFOUFI

Monsieur Mouhamadmansour,

Concernant les prévisions voici les chiffres :
École Lamartine : 343 élèves ou 14 classes + 1 classe ULIS
École S. Veil : 358 élèves ou 13 classes
École St Exupéry maternelle : 136 élèves ou 5 classes
École St Exupéry Élémentaire : 253 ou 10 classes

En complément des cours de récréation existantes, un nouvel espace de récréation a été conçu en septembre 2023 devant l'école.

Question orale n°4

Rapporteur : Monsieur Elie DOMERGUE

Monsieur le maire, mesdames, messieurs les élus,
Devant l'état déplorable de certains tronçons de la voirie municipale, notamment le haut de la grande rue et ses nombreux nids de poules, je souhaite par la présente interroger l'affectation de nos impôts dans la gestion municipale.
Force nous est de reconnaître qu'en deux mandatures rien de probant n'a été fait en ce sens, à l'exclusion de la réfection de certaines voiries, choisies discrétionnairement, peut-être, parce qu'elle desservent la résidence d'un quelconque notable bessancourtois.
Alors à quand la mise en oeuvre d'un programme pluriannuelle cohérent de rénovation de nos voiries ; un programme plus impartiale et moins partisan ?

Réponse à la question orale n°4
Rapporteur : Monsieur William MOSSÉ

Monsieur Domergue,

Durant la période hivernale de 2023/2024 la commune a répandu 30 tonnes de sel sur les différentes voiries de la commune pour la sécurité de tous et assurer la circulation dans de bonnes conditions, au vu des conditions climatiques déplorables depuis ces dernières semaines de nombreux trous sur différentes chaussées se sont formés.

De ce fait, un programme à la fois de reprise de voiries et d'entretien par le bouchage des nids de poules est en cours.

Je travaille avec une entreprise à un plan de rénovation des voiries des coteaux, les riverains des rues concernées seront sollicités dans le courant de l'année.

Je déplore vos insinuations car les voiries sont rénovées en fonction de leur état et de leur fréquentation.

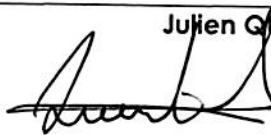

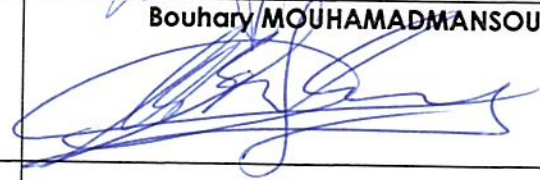
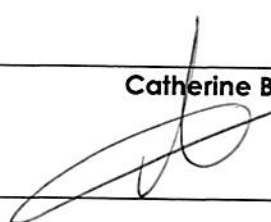
De plus, je note par ailleurs que vous n'évoquez que les voiries proches de votre domicile.

En 2023, la ville a consacré en budget rénovation la somme de 40 000 € H.T. et la somme de 147 000 € HT en requalification des voies communales.

En partenariat avec le Conseil Départemental, il a été dépensé 1 600 000 € HT pour les deux départementales RD191 et RD928.

Séance levée à 22h00

<p>Jean-Christophe POULET</p> 	<p>Nathalie DERVEAUX</p>
<p>Didier LECLERCQ</p>	<p>Fathia GHANI REFOUFI</p> 
<p>William MOSSE</p> 	<p>Darine BOUADIS</p>
<p>Farid LAZAAR</p>	<p>Estelle CABARET</p> 
<p>Jean-Pierre GAFFEZ</p> 	<p>Marie-Christine DUPREZ PANNETRAT</p>
<p>Jean-Paul MASCHERONI</p> 	<p>Bensalem OGBI</p> 
<p>Loïc VAUCHEL</p> 	<p>Laurianne DANGUILHEN</p>
<p>Aze-dine MESSAOUDI</p> 	<p>Florence MARGUET</p> 
<p>Emilie PELAPRAT</p> 	<p>Lucie HERRERO</p>
<p>Thierry LAMY</p>	<p>Elisabeth DE CASTRO</p> 
<p>John LI LUN YUK</p> 	<p>Adeline COLOMBA</p>
<p>Thomas DELECROIX</p> 	<p>Vanessa BOURDAIS</p> 

 Julien QUENTEL	 Elie DOMERGUE
Christine SAVVA	 Bouhary MOUHAMADMANSOUR
 Catherine BOURRIER	